

Passer de la fiche d'entreprise au DUERP



EN PRÉSENTIEL	Réf. 23b015
14 h	27.28 avril
930 € HT - Repas inclus	

Les dispositions de la loi du 2 août 2021 relatives au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) placent les membres de l'équipe pluridisciplinaire comme ressource contributive à sa rédaction et à sa mise à jour. Cette formation précise le contexte et les modalités d'intervention des IST, IPRP et CPRP.

Prérequis

- Exercer en SPST.
- Maîtriser les bases réglementaires et rédactionnelles de la FE.

Objectifs

- Maîtriser la réglementation applicable en matière de DUERP.
- Identifier le contenu type d'un DUERP et celui des différentes rubriques selon le type d'entreprise et l'activité concernée.
- Conseiller l'employeur ou son représentant pour la rédaction et la mise à jour du DUERP et du plan d'action / programme annuel de prévention.

Programme

- Réglementation en vigueur.
- Etapes d'élaboration du DUERP et du plan d'action ou du programme annuel de prévention: qui fait quoi ? Rôle et responsabilité des différents acteurs.
- Comment s'aider de la fiche d'entreprise pour passer au DUERP.
- Plan type d'un DUERP et d'un plan d'action pour les entreprises de moins de 50 salariés, en fonction du type d'entreprise ou d'activité.
- Plan type d'un DUERP et d'un programme annuel de prévention pour les entreprises d'au moins 50 salariés.
- Conseiller l'employeur ou son représentant pour la rédaction et la mise à jour du DUERP et de son plan d'action pour les entreprises de moins de 50 salariés.

- Conseiller l'employeur ou son représentant pour la rédaction et la mise à jour du DUERP et de son programme annuel de prévention pour les entreprises d'au moins 50 salariés.

- Analyse de cas pratiques.

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas.
- Partage de pratique et mise en situation.
- Évaluation par quiz.

